

PAE ou le programme d'aide aux employés

Je travaille depuis plusieurs années avec des personnes qui sont autorisées par le PAE à suivre une psychothérapie.

Les personnes qui sont autorisées par le PAE, généralement n'ont rien à déboursier pour suivre une psychothérapie à mon bureau à Laval, généralement tous les frais sont payés par le PAE.

La procédure habituelle de contact avec moi est la suivante : dans un premier temps, l'agent du PAE prend contact avec moi par téléphone, pour me soumettre votre candidature afin de consulter en psychologie.

Dans un second temps, l'agent du PAE m'indique votre numéro, numéro qui permettra de vous identifier et d'assurer la confidentialité (votre nom n'est jamais mentionné à l'employeur ou à une autre instance de votre travail).

L'agent donne aussi au psychologue, toujours par téléphone, le nombre de séances de psychothérapie et votre numéro de téléphone.

La troisième étape est la prise de rendez-vous avec moi par appel téléphonique.

Enfin, la quatrième et dernière étape, à la première séance, je vous indique la politique de confidentialité du PAE et les politiques d'annulation des rendez-vous du PAE.